



Réf commande :

001/0825/02704

Réf produit :

001

Vos références :

MOENS Héloïse

Date :

11-08-2025

Données propriétaires - Propriétaire(s) d'une parcelle patrimoniale et des parcelles tenantes et aboutissantes

PARCELLE(S) SELECTIONNEE(S) :

1 PROPRIÉTAIRE(S) ET DROITS



1 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE

Avenue J.P. Rullens 7

21018 BR/WOLUWE-SAINT-LAMBERT/

21674 WOLUWE-SAINT-LAMBERT 4 DIV

Section et n° de parcelle		Partition	Année fin de construction	Statut	ID volume	
C 0299 00 G 006		P0000	1956	Cadastré		
Nature détail	P/W	Superficie/Contenance	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération
MAISON		OHA 2A 71CA				

RÉSULTAT :

1 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE

Tomberg 99

21018 BR/WOLUWE-SAINT-LAMBERT/

21674 WOLUWE-SAINT-LAMBERT 4 DIV

Section et n° de parcelle		Partition	Année fin de construction	Statut	ID volume	
C 0285 00 D 002		P0000	1956	Cadastré		
Nature détail	P/W	Superficie/Contenance	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération
MAISON		OHA 2A 17CA				



Gérez votre dossier sur
MYMINFIN.BE

Retrouvez des informations sur
FIN.BELGIUM.BE



Une question ?

Appelez-nous au **02 572 57 57** et introduisez le code direct **18228**



1 PROPRIÉTAIRE(S) ET DROITS



2 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE

Tomberg 97

21018 BR/WOLUWE-SAINT-LAMBERT/

21674 WOLUWE-SAINT-LAMBERT 4 DIV

Section et n° de parcelle	Partition	Année fin de construction	Statut	ID volume		
C 0285 00 K 002	P0000	1955	Cadastré			
Nature détail	P/W	Superficie/Contenance	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération
MAISON		OHA 2A 49CA				

2 PROPRIÉTAIRE(S) ET DROITS



3 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE

Avenue J.P. Rullens 9

21018 BR/WOLUWE-SAINT-LAMBERT/

21674 WOLUWE-SAINT-LAMBERT 4 DIV

Section et n° de parcelle	Partition	Année fin de construction	Statut	ID volume		
C 0299 00 H 006	P0000	1956	Cadastré			
Nature détail	P/W	Superficie/Contenance	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération
MAISON		OHA 3A 25CA				



Gérez votre dossier sur
MYMINFIN.BE

Retrouvez des informations sur
FIN.BELGIUM.BE



Une question ?

Appelez-nous au **02 572 57 57** et introduisez le code direct **18228**



3 PROPRIÉTAIRE(S) ET DROITS



4 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE

Avenue J.P. Rullens 5

21018 BR/WOLUWE-SAINT-LAMBERT/

21674 WOLUWE-SAINT-LAMBERT 4 DIV

Section et n° de parcelle	Partition	Année fin de construction	Statut	ID volume
C 0299 00 L 008	P0000	1962	Cadastré	

Nature détail	P/W	Superficie/Contenance	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération
MAISON		OHA 2A 38CA				

4 PROPRIÉTAIRE(S) ET DROITS



RÉCAPITULATIF DU DOCUMENT

Motif : Urbanisme / environnement
Situation au : 11-08-2025
Délivré le : 11-08-2025
Demandé par : FRONTON Architecture, Société d'Architectes
Certifié conforme aux données extraites de la documentation patrimoniale

Conformité - responsabilité de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale (AGDP)

L'AGDP délivre l'information qu'elle détient. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les précautions de rigueur et d'assurer seul la responsabilité d'éventuels dommages qui pourraient résulter de l'usage qu'il en fait. L'information délivrée est considérée comme acceptée par l'utilisateur s'il n'a pas dans les 10 jours ouvrables de sa réception, communiqué par écrit à l'AGDP les incohérences qu'il constate.

Si l'information délivrée contient une faute imputable à l'AGDP, une version rectifiée est gratuitement mise à disposition du demandeur.

Pour plus d'information, voir **NOTICE EXPLICATIVE** en annexe

>>>



Gérez votre dossier sur
MYMINFIN.BE

Retrouvez des informations sur
FIN.BELGIUM.BE



Une question ?

Appelez-nous au **02 572 57 57** et introduisez le code direct **18228**

NOTICE EXPLICATIVE

PROPRIETAIRE(S) ET DROITS

Identification du (des) propriétaire(s) et de ses (leurs) droits et, le cas échéant, la date à laquelle ces droits sont périmés. Si les époux sont propriétaires en communauté, leurs noms seront reliés par le signe « & ». Les abréviations des droits principaux sont :

PP : pleine propriété

NP : nue propriété

US : usufruit

SUPERF : superficiaire

USA/HAB : usage/habitation

EMPH : emphytéote

INFORMATIONS DE LA (DES) PARCELLE(S)

1) Section et n° de parcelle

La parcelle cadastrale est identifiée par la division cadastrale, la section, un numéro de base (appelé aussi « radical »), éventuellement un numéro bis, un exposant alphanumérique et éventuellement un exposant numérique.

Exemple : 21614 Uccle 4 DIV Section E, 262 K6, (21614 indique le numéro de la division cadastrale)

2) Partition

Si une parcelle cadastrale nécessite une identification plus précise (par exemple pour les immeubles à appartements), elle est divisée en une parcelle cadastrale plan et en une ou plusieurs parcelles cadastrales patrimoniales. Dans ce cas, par bien immobilier sur lequel un droit est exercé, on peut étendre l'identification avec un numéro de partition.

Exemple : 21614 Uccle 4 div section E 262 K6 P0004

Le numéro de partition n'est pas repris sur le plan cadastral.

3) Année de fin de construction

0001 : avant 1850

0002 : de 1850 à 1874

0003 : de 1875 à 1899

0004 : de 1900 à 1918

0005 : de 1919 à 1930

A partir de 1931, on mentionne l'année en entier.

Le code M* à côté de « année fin construction » signifie que la parcelle est susceptible de comporter - ou comporte - du matériel et outillage (M&O) non imposable au précompte immobilier.

4) Statut

Les plus fréquents sont :

- **Réservé** : parcelle cadastrale patrimoniale créée lors d'une identification préalable en vue de son utilisation ultérieure dans un acte authentique ; cette parcelle n'a aucune valeur fiscale.
- **Cadastré - Precad** : parcelle patrimoniale cadastrée ayant fait l'objet d'une identification préalable et à laquelle est liée au moins une parcelle réservée. Cette parcelle est appelée parcelle source.
- **En suspens** : entité privative non encore occupée ou louée ; aucun revenu cadastral (RC) n'est repris pour cette parcelle.
- **Cadastré** : parcelle patrimoniale pour laquelle la documentation patrimoniale est mise à jour et les données sont complètes.
- **Cadastré - non délimité** : parcelle patrimoniale comprenant une ou plusieurs parties de terrain appartenant à des propriétaires différents ; ces parties de terrain ne sont pas représentées au plan en raison de l'absence de documents et/ou d'éléments probants disponibles sur le terrain qui permettent d'en déterminer la situation précise ; elles sont reprises avec le statut « non délimité ».
Remarque : les droits liés à une parcelle avec le statut « cadastré - non délimité » ne sont pas toujours corrects ; pour les droits, il faut se référer aux parcelles avec le statut « non délimité ».
- **Non délimité** : parcelle non représentée au plan en raison de l'absence de documents et/ou d'éléments probants disponibles sur le terrain qui permettent d'en déterminer la situation précise ; cette parcelle est liée à une parcelle cadastrée reprise avec le statut « cadastré - non délimité » ; les droits liés à cette parcelle sont corrects.

5) Nature-détail

Il n'y a pas spécialement corrélation entre la nature cadastrale et les caractères urbanistiques d'un bien. Le signe « # » reprend en abrégé la situation et les parties constitutives de l'entité principale.

Exemple : P.IM.AP # A5/CG/C9-G9 (appartement, 5ième étage, centre gauche, cave 9, garage 9)

6) P&W

Un code Px ou Wx indique que la parcelle est entièrement ou partiellement située dans un polder ou dans une wateringue ; le X est un chiffre ou une lettre qui renvoie au numéro du polder ou de la wateringue. La lettre D représente un polder abrogé et la lettre E une wateringue abrogée.

7) Superficie (en ha, a en ca)

Lettre « T » : La superficie est basée sur un plan de mesurage, joint à un acte.

Lettre « V » : La superficie a fait l'objet d'un mesurage par l'administration.

Lettre « N » : Le revenu cadastral (RC) de cette surface est exonéré du précompte immobilier.

8) Classement et RC/Ha pour les parcelles non bâties

Classement de la parcelle non bâtie et son revenu cadastral à l'hectare correspondant.

9) Code RC (revenu cadastral)

Le code RC comporte deux parties :

Première position

1. Non bâti ordinaire
2. Bâti ordinaire
3. Non bâti industriel (ou artisanal ou commercial) avec matériel et outillage (M&O)
4. Bâti industriel (ou artisanal ou commercial) avec M&O
5. M&O sur une parcelle non bâtie
6. M&O sur une parcelle bâtie

Seconde position

F : RC imposable

G,H,P,Q : RC exonéré totalement ou partiellement du précompte immobilier sur base de dispositions légales

J : RC non fixé (ou RC fixé non imposable au précompte immobilier pour non-occupation ou non-location avant le 1er janvier de l'année d'imposition)

K : RC provisoire d'un bâtiment occupé ou loué avant son complet achèvement

L : RC partiel provisoire d'un immeuble à appartements dont tous les appartements ne sont pas occupés ou loués

X : RC exonéré en vertu d'une décision d'une des trois Régions. Le renvoi au décret concerné est porté à la colonne de la situation

10) RC

Le montant du RC (non indexé), exprimé en euro.

11) Fin Exonération

La date mentionnée est la date à laquelle l'exonération se termine.

Quand le M&O est exonéré du précompte immobilier pour une période indéterminée – et ceci uniquement pour la Région flamande – la date est reprise sous la forme « 1.1.0000 ».

SITUATION

L'extrait mentionne les données telles qu'elles sont reprises suite à la mise à jour de la documentation. Il est possible que ces données ne reflètent pas encore la situation actuelle du bien.

Il est également possible que le RC soit en révision suite à une réclamation.

DATE DE NOTIFICATION

Si aucune date n'est mentionnée, cela signifie que la notification du revenu cadastral a eu lieu avant le 19 mai 2015.